



VILLE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

A retourner à la mairie avant le 11 mars 2024 (94 rue du Maréchal Foch) ou par voie électronique (accueil@clery-saint-andre.com).

1 – Organisme demandeur

Nom de l'association :

Activité principale de l'association :

Adresse du siège :

Adresse de correspondance (si différente) :

2 – Coordonnées des responsables associatifs

Nom et Prénom du Président :

Adresse postale du Président :

Tél. président : Mail Président

Nom et Prénom de la personne chargée du dossier de demande de subvention (si différente) :

Fonction : Téléphone :

3 – Objet de la demande de subvention

La présente subvention demandée pour l'année 2024 concerne :

- Le fonctionnement courant de l'association
- Un projet exceptionnel ou un projet d'investissement (détailler ci-dessous)

Des modifications importantes du fonctionnement de l'association sont-elles prévues ou sont-elles intervenues depuis mars 2022 (créations d'activité, changements de lieux, changement de responsables...) ?

4 – Effectifs de l'association

Nombre d'adhérents à jour de cotisation en 2022 :

Nombre d'adhérents à jour de cotisation en 2023 :

Dont domiciliés à Cléry-Saint-André			
Dont domiciliés à Dry, Mareau-aux-Prés ou Mézières-les-Cléry	DRY	MAREAU	MEZIERES
Dont domiciliés ailleurs			

Tarif moyen de la cotisation adulte :

Tarif moyen de la cotisation enfant :

Nombre de bénévoles :

Nombre de salariés :

Statut des salariés :

- Salariés en CDD - Nombre :
- Salariés en CDI - Nombre :
- Salariés en contrat aidés (emploi d'avenir, service civique...) - Nombre :
- Salariés mis à disposition par un groupement d'employeurs (GEVL, Profession sports Loiret) ou une fédération sportive ou un service civique - Nombre :
- Intervenant extérieur agissant en tant que prestataire - Nombre :

5 – Intérêt local

L'association destine son intervention à un rayonnement :

- Communal
- Intercommunal (Cléry-Saint-André et le Val d'Ardoux)
- Local (Ouest orléanais, Sologne...)
- Départemental
- Régional
- National
- Autre :

6 – Nouvelles réglementations énergétiques

En raison, de la flambée du prix des énergies et de la nécessité de réduire les Gaz à Effet de Serre (GES), il est demandé au responsable de chacune des associations ou à leur délégué d'être vigilant sur les économies d'énergies. A savoir :

- Pensez à éteindre les salles ou les espaces mis à disposition, après leur utilisation ;
- Ne pas forcer le chauffage, le réglage est prêt défini.

Être solidaire c'est de limiter l'empreinte carbone sur l'environnement et le climat.

7 – Signature

Je soussigné, agissant en qualité de, atteste que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent formulaire sont exacts et m'engage à utiliser le montant éventuel de la subvention conformément à mon objet social et à l'usage déclaré dans le cadre de la demande. Je m'engage à transmettre copie de mon bilan ou compte de résultat rendant compte de l'utilisation de la subvention à la mairie et à tenir informé la commune de Cléry-Saint-André de la date de mon Assemblée Générale d'approbation des comptes.

A le



Demande de subvention auprès de la commune de Cléry-Saint-André

Liste des pièces à fournir

Pièces à joindre tous les ans à l'appui de la demande de subvention :

- Le formulaire de demande de subvention complété et signé.
- La présentation du budget de l'association suivant **le règlement ANC n°2018-06 du 55 décembre 2018, rendu obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020.**
- La copie du PV de la dernière assemblée générale.
- La dernière composition du bureau et/ou du conseil d'administration de l'association.
- La copie de votre assurance de responsabilité civile (RC).
- Le contrat d'engagement républicain des associations signé.

Pièces à joindre uniquement en cas de première demande de l'association (ou de changement de raison sociale)

- La copie de statuts
- La copie du récépissé de déclaration de l'association en Préfecture
- Le relevé d'identité bancaire



Demande de subvention auprès de la commune de Cléry-Saint-André

Présentation du budget de l'association

DEPENSES	Au dernier exercice clos : 20...	Prévisionnel 2024	RECETTES	Au dernier exercice clos : 20...	Prévisionnel 2024
Achat de matériels et fournitures			Cotisations des adhérents		
			Sponsors et mécénat privé		
Achat de prestations de service			Produits des manifestations organisées (Loto, Tombola, Voyage, Entrées payantes...)		
			Subventions : <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Conseil Régional du Centre - Conseil Départemental du Loiret - Intercommunalité(s) - Commune de Cléry-Saint-André - Commune de Dry - Commune de Mareau-aux-Prés - Commune de Mézières-les-Cléry - Autres communes 		
Dépenses liées à l'organisation de manifestations					
Assurances					
Dépenses de personnel et rémunération d'intervenants assimilés (dont charges sociales)					
Charges financières			Contrepartie des emplois aidés (ASP)		
			Produits financiers		
Autres dépenses			Autres produits		
TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		

